BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 576

## 30 – GARD

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

## Ventes et cessions

841 622 657 RCS Nîmes.
**LOG'CITANIE.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 50000.00 EUR.
*Adresse :* 710, Rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* PROJET DE FUSION ENTRE LOG'CITANIE - Société par actions simplifiée - au capital de 50 000 euros - Siège social : 710 RUE ETIENNE LENOIR - 30900 NIMES - 841 622 657 RCS Nîmes ET PRESS'PROVENCE - Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 000 euros - Siège social : 710 RUE ETIENNE LENOIR - 30900 NIMES - 887 757 888 RCS Nîmes AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date à NIMES du 27 juin 2025, La société LOG'CITANIE, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 710 RUE ETIENNE LENOIR 30900 NIMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 622 657 RCS Nîmes, et la société PRESS'PROVENCE, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 710 RUE ETIENNE LENOIR 30900 NIMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 757 888 RCS Nîmes, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LOG'CITANIE par la société PRESS'PROVENCE. La société LOG'CITANIE ferait apport à la société PRESS'PROVENCE de la totalité de son actif, soit 8.953.539 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 8.629.238 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 324.301 euros. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce dès lors que la SAS PRIVAT&CO, société mère de la Société absorbante et de la société absorbée détient et détiendra au jour du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation de capital social de la société absorbante, ni à déterminer un rapport d'échange. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LOG'CITANIE depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PRESS'PROVENCE. La société LOG'CITANIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion soit le 1er septembre 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NIMES au nom des deux sociétés le 03 juillet 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

